

Commission mixte de l'environnement du 29 juin 2010

La commission mixte de l'environnement s'est tenue en présence de représentants de la commune, de Nature et Environnement Brévinçois, des Amis de St Brévin et de membres de cette commission.

A l'ordre du jour :

- Abattage
- Reboisement
- Plan de désherbage
- Biodiversité : chantier d'éradication de plantes invasives et chantier de préservation des orchidées

Abattage et reboisement :

Les interlocuteurs de la commune ont pris en compte les constats et conclusions des visites aux particuliers effectuées par la commission boisement. Ils présentent le formulaire qui matérialisera une nouvelle démarche, à la fois consensuelle et responsable, en matière d'abattage des arbres.

Toute autorisation d'abattage sera conditionnée à une replantation préalable. Le demandeur s'y engagera par écrit, et un suivi sera assuré par les services techniques municipaux. A noter que, dans un premier temps au moins, les arbres à replanter seront fournis par la commune et que les demandeurs bénéficieront des conseils des techniciens municipaux.

Outre l'implication des particuliers, la commune souhaite mettre en place un partenariat avec les entreprises locales et les élagueurs (réunion prévue cet automne sur le sujet).

En matière de reboisement une évidence est rappelée: « La nature est bien faite »...les dommages viennent des hommes. L'idée est de lancer une action sur la préservation des « juvéniles » menée conjointement par les techniciens municipaux et les habitants.

Les composantes « boisement » « déboisement » « reboisement » sont ainsi réunies pour mettre en place une vraie politique de l'arbre sauvegardant le patrimoine végétal de St Brévin. Ce premier pas, à compléter par les nouvelles dispositions du PLU, répond à la fois aux problèmes des abattages « sauvages » et à la nécessité de renouveler une forêt vieillissante.

Plan de désherbage :

D'ici à 2018 les quantités de pesticides auront du diminuer de 50%. Cette directive européenne répond aux effets graves sur la santé des personnes et le danger sur les milieux aquatiques constatés aujourd'hui.

Les pratiques mécaniques et chimiques en cours devraient laisser la place à des techniques d'entretien alternatives qui restent à tester :

- Brosse à conducteur marchand
- Tondeuse mulching à rayon de braquage zéro
- Augmentation de la part de nettoyage et désherbage manuel

Propositions d'aménagement :

- Laisser certaines surfaces d'enherber
- Pailler les pieds d'arbres et les massifs

- Planter des sedums ou plants très résistants sur les ronds points et les ilots
- Encourager la plantation de pas de porte

.....Tout en communiquant sur la démarche via des panneaux

3 niveaux d'entretien sont définis :

- Niveau 1 : intensif en centre ville
- Niveau 2 : intermédiaire dans les axes principaux
- Niveau 3 : extensif (= 2 fois /an) dans les axes secondaires

Biodiversité : des actions communales préservant le patrimoine végétal

- chantiers d'éradication de plantes invasives
 - anthémis allée des cigales : arrachage manuel effectué le 22 juin
 - hydrocotyle mare communale avenue de la cathelinière : protocole à préciser et appel aux bonnes volontés pour arrachage manuel après arrachage mécanique
- chantier de préservation des orchidées :
 - L'ophris araignée est une orchidée présente uniquement sur le secteur des dunes grises des Rochelets. 60 jeunes pins ont été coupés début mars afin de préserver une belle station d'ophris menacée de disparition par le développement des résineux.